L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 18 AOUT 1887.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la première constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéros Simples auront lieu tous les mois, **et ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendrons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.---Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..$30,000
100	... ..	200.. 20,000
100	... ..	100.. 10,000
100	... ..	50.. 5,000
3,179	Lots s'élevant à.....	$105,000

☞ Pour les Cts ne un toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remisez par Postal Notes, Express Money Order, ou charge de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank,
New Orleans, La

RAPPELEZ VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui présidera à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des pièces sans signature

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius H. Ponce vs Noir Orleans Gentlemen's Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,751.—Vu le writ d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville et désigné comme lots numéros un à onze inclusivement, dans l'Ilet numéro 522 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Press. Lesquels dits lots mesurent ensemble dimensions à savoir: les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut et la même largeur chacun dans le fond par des profondeurs égales entr'elles; le lot un formant l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur et façade à la dite rue Urquhart de cent quarante pieds deux pouces et cinq lignes, et quarante-trois pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro cinq; et le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro cinq; et le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre; et le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro trois; et le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro deux; et le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six.

Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 6, et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8; le terrain numéro huit a 142 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 143 pieds sur la ligne du terrain No 9; le lot numéro 9 a 143 pieds sur la ligne du lot numéro huit, et 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10; le terrain numéro dix a 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 9; 142 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. onze; le terrain numéro onze a 142 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne du lot numéro dix, et 143 pieds sur la ligne du terrain No. 12.

Etant la même propriété que Mme J. N. Mc Connell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nerestan Haubuchon, conformément à un acte passé pardevant T. Bellocq, notaire en cette ville, le 26ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23 30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. N. Grunewald vs Mme Alice C. Bonligny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,719. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent de cette ville, dans la carte d'ilet borné par l'avenue Pierce, les rues Léonidne Pratance et Pittsburgh, mesurant, plus ou moins, cent pieds six pouces et six lignes de façade à l'avenue Pierce, sur une profondeur entre lignes parallèles et quatre lignes de profondeur et de façade rue Pratance, cent trente huit pieds quatre pouces de profondeur du côté opposé, et une largeur sur la ligne du fond de cent un pieds, telle que la dite propriété acquise par Mme Alice C. Bonligny, défenderesse en ici, du demandeur, par acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3 avril 1886.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due soit trois cent cinquante ($350) dollars, avec huit pour cent d'interet par an, du 13 avril 1887 jusqu'à parfait paiement, en outre les frais, plus cinquante honoraires d'avocat, quatre piastres, frais pour copie de l'acte—les frais du procès et de la vente, et tous les droits de vente et d'Etat dues sur la dite propriété.

2—L'acquéreur assumant chaque concurrence de l'encheré le paiement d'un certain billet de trois cent cinquante dollars souscrit par la défenderesse, Mme Bonligny, à son propre ordre et par elle endossé avec l'autorisation de son époux, daté du 4 avril 1887, et payable deux ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent, de date de son réception jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque et vendeur sur la dite propriété conformément avec la réclamation du demandeur. Lequel cet assumant toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les hypothèques de la cour, etc. etc.

3—Le reliquat, s'il y en a comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—9 13 23 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Leonie Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,620.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, étant la partie inférieure du terrain formant No un dudit carré mesurant trente six pieds, un pouce de façade rue Melpomène, sur une profondeur de trente deux pieds six pouces comme il est dit plus explicitement dans un acte passé le 19 juin 1885 pardevant Wm. H. Seymour, notaire, et où est désigné par le No trois le terrain en question.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Cousley, selon un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1885. Lequel mourant de cette vie et a laissé pour seul héritier par feu Allen Cousley de la succession de Wm E. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. J. Bondonnaire, ancien notaire de cette ville, en mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs dite, soit trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1887 jusqu'à parfait paiement; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme principal et intérêt; trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, et de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté du juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, conjointement avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif, concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc. etc.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—3sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de pharmacie, etc., compté à recevoir.

Halsdan Rordam vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No. 21,516.—En vertu d'un ordre de vente dati le 1er août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 15 août 1887, à 2 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le fond No. 220 rue Canal entre Franklin et Bassin, le contenu de la pharmacie consistant en bouteilles de drogue, comptoir de prescription, une grande balance, comptoir, vitrines, vitrines à bouteilles, à drogues et à médicaments, etc.

Aussi un lot de comptes à recevoir.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4août—4,11,18,25—Sept 1,6.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Schmuel vs James Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,804.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une lot de terre ne touchant, avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le troisième district de cette ville et désignés comme lots numéros un à onze inclusivement, dans l'Ilet numéro 522 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Press. Lesquels dits lots mesurent ensemble dimensions à savoir: les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut et la même largeur chacun dans le fond par des profondeurs égales entr'elles; le lot un formant l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur et façade à la dite rue Urquhart de cent quarante pieds deux pouces et cinq lignes, et cent quarante-trois pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro cinq; et le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro cinq; et le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre; et le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro trois; et le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro deux; et le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six.

Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 6, et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8; le terrain numéro huit a 142 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 143 pieds sur la ligne du terrain No 9; le lot numéro 9 a 143 pieds sur la ligne du lot numéro huit, et 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10; le terrain numéro dix a 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 9; 142 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. onze; le terrain numéro onze a 142 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne du lot numéro dix, et 143 pieds sur la ligne du terrain No. 12.

Etant la même propriété que Mme J. N. Mc Connell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nerestan Haubuchon, conformément à un acte passé pardevant T. Bellocq, notaire en cette ville, le 26ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16août—16,23,30—sept 6,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

George Zetmann vs. Thomas Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,601.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits passages, privilèges qui y appartiennent de cette ville, dans la carte d'ilet borné par l'avenue Pierce, les rues Léontine Pratance et Pittsburgh, mesurant, plus ou moins, cent pieds six pouces et six lignes de façade à l'avenue Pierce, sur une profondeur entre lignes parallèles et quatre lignes de profondeur et de façade rue Pratance, cent trente huit pieds quatre pouces de profondeur du côté opposé, et une largeur sur la ligne du fond de cent un pieds, telle que la dite propriété acquise par Mme Alice C. Bonligny, défenderesse en ici, du demandeur, par acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3 avril 1886.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due soit trois cent cinquante ($350) dollars, avec huit pour cent d'interet par an, du 13 avril 1887 jusqu'à parfait paiement, en outre les frais, plus cinquante honoraires d'avocat, quatre piastres, frais pour copie de l'acte—les frais du procès et de la vente, et tous les droits de vente et d'Etat dues sur la dite propriété.

2—L'acquéreur assumant chaque concurrence de l'encheré le paiement d'un certain billet de trois cent cinquante dollars souscrit par la défenderesse, Mme Bonligny, à son propre ordre et par elle endossé avec l'autorisation de son époux, daté du 4 avril 1887, et payable deux ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent, de date de son réception jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque et vendeur sur la dite propriété conformément avec la réclamation du demandeur. Lequel cet assumant toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les hypothèques de la cour, etc. etc.

3—Le reliquat, s'il y en a comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4août—9 13 23 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,647.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, borné par les rues Melpomène Terpsichore Bassin et Franklin étant la partie inférieure du terrain formant No un dudit carré mesurant trente six pieds, un pouce de façade rue Melpomène, sur une profondeur de trente deux pieds six pouces comme il est dit plus explicitement dans un acte passé le 19 juin 1885 pardevant Wm. H. Seymour, notaire, et où est désigné par le No trois le terrain en question.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Cousley, selon un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1885. Lequel mourant de cette vie et a laissé pour seul héritier par feu Allen Cousley de la succession de Wm E. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. J. Bondonnaire, ancien notaire de cette ville, en mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs dite, soit trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1887 jusqu'à parfait paiement; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme principal et intérêt; trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, et de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté du juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, conjointement avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif, concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc. etc.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—3sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant,

—Dans l'affaire de—

Succession de Paul Grima

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse St Jacques—Etat de la Louisiane—No 1256.—En vertu d'un ordre de vente daté le 11 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District, paroisse St-Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI 15 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le neuvième indivis d'un certain lot de terre (**sans les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent**) ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Poydras, Perdido et Caroudelet, et désigné par le numéro huit, sur un plan de Pilié, annexé à un acte passé pardevant Thomas Gurod, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 août, 1817, et mesurant un pied américain, trente pieds sept pouces de face sur la rue Caroll, sur une profondeur de cent quarante pieds.

Et aussi **une bague en or montée en diamant.**

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4,11,18,25—Sept 1,6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez.

Frédérick Lopez contre ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,879—Division B.

Etat d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts dans la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession ci-dessus.

Je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Girande) et Common, dès qu'il sera numéroté sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure, au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Howard, Salcedo et Commerce, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds onze pouces de face sur Salcedo sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles, et le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopez.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste en un et deux ans représenté par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur; portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et
Syndic dans l'affaire ci-dessus.
22juil—22,29—août 5, 12, 19, 26.

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.

C. W. EICHLING,
FLEURISTE.

929.....RUE BIENVILLE.....929
21 avril—1 an ☞ Près le Marché Français.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de Louis Charles André Bellemard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,696.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encanteurs Passage de la Bourse et Nouvelle—Le MERCREDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant à la place de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division "D", en date du 27 juillet 1887, dans l'affaire de la succession de Louis Charles André Bellemard, dossier No 21,696, ci-devant rendu à l'encan, une moitié d'intérêt indivise dans les propriétés suivantes savoir:

Un lot de terre situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ilet numéro 339 du dossier de ladite Cour, et ci-devant rendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite, savoir: Le nouveau lot de terre dans la paroisse Kapitée en arrière de la ville, étant la quart Sud-Est du quart Sud-ouest de la section 1, town 12 range 13 est, bornée au nord par la levée du Lac, au Sud par la Rivière Rouge, mesurant 50 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, en trois actes.

27juil—3, 10, 17, 24 août

Sans limite. Sans limite.

Deux terrains de valeur dans le Deuxième District,

A vendre ensemble ou séparément.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, Bureau No. 9 rue Carondelet—Le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée "Succession de Thomas Lafayette Hyams," sur un plan fait par Arthur de Armas, géomètre, daté du 29 juin 1887, et conformément à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 27 janvier 1881 et conformément à un décret plus fait par Williams et Patton, voyers, en date du — août 1887 et mesurant, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur sur une profondeur du 111 pieds 10 pouces et 8 lignes entre lignes parallèles plus ou moins.

Le dit lot "G" est le lot original No 18.

Les améliorations consistent en une maison cottage.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste un ou deux ans avec intérêts à raison de 8 pour cent à partir de la date de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant R. F. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7août—7, 13, 20, 27, sept 3, 10.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière améliorée et vacante

Dans les Premier et Quatrième Districts.

A L'ENCAN.

Propriété formant une encoignure.

RUES TCHOUPITOULAS ET LAFAYETTE.

ILETS DE TERRE

ET TERRAINS POUR BATIR.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LE SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 juin 1887, il sera vendu à l'encan, pour compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Deux magasins en briques à trois étages, Nos. 96 et 98 dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Girod et Lafayette, désignés comme lots 2 et 3 contigus à l'angle et mesurant chacun 22 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond sur des profondeurs variant de 71 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne du côté de la rue Tchoupitoulas, 72 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté des rues Girod et Carrollton Avenue subdivisés en 22 terrains.

Les susdits lots de terre, à l'exception de ceux mentionnés ci-dessus, sont ainsi que leurs dites dimensions voir le plan de J. F. Blaus, arpenteur, en date du 1er avril 1886.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et les sécurités usuelles; 10 0/0 comptant sur tout lot.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs, à compter les taxes de 1887.

4août—au 9 0

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Quatrième entre Laurel et Annonciation.

Succession de James Whalen décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,699.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", maintenant siégeant en place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", maintenant absent en congé et dans l'affaire intitulée "Succession de James Whalen décédé" sur un plan fait par Arthur de Armas, géomètre, daté du 29 décembre 1880 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 27 janvier 1881 et conformément à un décret plus fait par Williams et Patton, voyers, en date du — août 1887 et mesurant, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur sur une profondeur du 111 pieds 10 pouces et 8 lignes entre lignes parallèles plus ou moins.

Le dit lot "G" est le lot original No 18.

Les améliorations consistent en une maison cottage.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera un contrat avec intérêts à raison de 8 pour cent à partir de la date de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant R. F. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7août—7, 13, 20, 27, sept 3, 10.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL

and LONDON

and GLOBE.

La plus grande Compagnie de mobilière contre l'incendie.

Plus de $88,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans

J. F. SHRODER, Chairman
NEWTON BUCKNER, RUDOLPH WORST
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LARNED P. LOW, Assistant Secrétaire.

o7,9&6—1an—Y&C.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and especially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $6; six months, $3.50; three months, $2 each.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière améliorée et vacante

Dans les Premier et Quatrième Districts.

A L'ENCAN.

Propriété formant une encoignure.

RUES TCHOUPITOULAS ET LAFAYETTE.

ILETS DE TERRE

ET TERRAINS POUR BATIR.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LE SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 juin 1887, il sera vendu à l'encan, pour compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Deux magasins en briques à trois étages, Nos. 96 et 98 dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Girod et Lafayette, désignés comme lots 2 et 3 contigus à l'angle et mesurant chacun 22 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond sur des profondeurs variant de 71 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne du côté de la rue Tchoupitoulas, 72 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté des rues Girod et Carrollton Avenue subdivisés en 22 terrains.

Les susdits lots de terre, à l'exception de ceux mentionnés ci-dessus, sont ainsi que leurs dites dimensions voir le plan de J. F. Blaus, arpenteur, en date du 1er avril 1886.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et les sécurités usuelles; 10 0/0 comptant sur tout lot.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs, à compter les taxes de 1887.

4août—au 9 0

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Quatrième entre Laurel et Annonciation.

Succession de James Whalen décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,699.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan